

L' ANONYMAT

Le candidat doit inscrire
ci - dessous son numéro de table

C.A.P. : Mécanicien d'entretien d'avions T1 - T2 - T3

50 25302

Dominante :

50 25303

Code spécialité : 50 25005

Épreuve : **VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Durée : **40 mn**

Centre d'écrit

Session juin 2003

NOM et Prénoms :

(en majuscules, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)

Date et lieu de naissance :

RESERVE A

Griffe du correcteur

C.A.P. Mécanicien d'entretien d'avions T1 - T2 - T3

Dominante :

Épreuve : **VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

Session juin 2003

N° de sujet 03 - 49

Folio 1 / 7

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé

1 - DOMAINE ENVIRONNEMENT (4 points)

Frédéric vient d'arriver à Bourg où il a trouvé un emploi.
Il cherche comment occuper ses loisirs le week-end.

1.1 Indiquer deux structures où il peut se renseigner pour connaître les possibilités de loisirs de la ville de Bourg ?

.....
.....

1.2 Sur le plan de la ville de Bourg, en annexe, rechercher deux structures culturelles et deux structures sportives ; les reporter dans le tableau ci-dessous.

STRUCTURES CULTURELLES	STRUCTURES SPORTIVES

1.3 Indiquer l'endroit où il peut se débarrasser des nombreux cartons qui ont servi à son déménagement ?

.....

Relever le nom de la rue sur le plan.

.....

Ne rien écrire

dans la partie barrée

03-49 Folio 2 / 7

ANNEXE PLAN DE BOURG



1	Centre hippique	6	Bibliothèque	12	Station d'épuration
2	Piscine	7	Cinéma	13	Office du tourisme
3	ANPE	8	Centre des impôts	14	Salle de sport
4	ASSEDIC	9	Médecine du travail	15	Conservatoire
5	Centre de Planification	10	Maison pour tous	16	Stand de tir
		11	Stade	17	Déchetterie

Ne rien écrire

dans la partie barrée

03-49 Folio 3 / 7

2 - DOMAINE SANTÉ (8 points)

L'employeur de Frédéric l'a déclaré à la Sécurité Sociale. Frédéric est maintenant assuré social. Il a reçu de la CPAM une carte vitale. Celle ci porte son numéro d'immatriculation.

2.1 Donner la signification de CPAM.

.....

2.2 A l'aide de son numéro d'immatriculation : **1 84 05 59 475 002 12**
Retrouver :

- son année de naissance :

- le numéro caractérisant le sexe de l'assuré :

- son département de naissance :

- son mois de naissance :

2.3 En matière de sécurité sociale, il faut connaître le vocabulaire spécifique.

Attribuer à chaque définition le mot qui lui correspond, en choisissant parmi la liste suivante :

***Immatriculation, ticket modérateur, ayant droit,
carte vitale, mutuelle.***

Personne bénéficiant des droits de l'assuré (le conjoint, les enfants, toute personne vivant maritalement avec l'assuré) et qui est à sa charge.	
Part de la dépense des soins qui reste à la charge de l'assuré.	
Organisme qui permet le remboursement partiel des sommes qui restent à la charge des assurés sociaux.	
Inscription à la Sécurité Sociale	

Ne rien écrire

dans la partie barrée

03-49 Folio 4 / 7

Frédéric fume un paquet de cigarettes par jour. Il connaît les méfaits du tabac et voudrait arrêter de fumer.

2.4 Faire correspondre chaque composant à son effet sur l'organisme.

1	GOUDRON	A	Réduit l'oxygénation du sang
2	NICOTINE	B	Effet cancérigène
3	SUBSTANCES IRRITANTES	C	Responsable de la dépendance
4	MONOXYDE DE CARBONE	D	Paralysie des cils vibratiles

1	
2	
3	
4	

Ne rien écrire

dans la partie barrée

03-49 Folio 5 / 7

3 - DOMAINE CONSOMMATION (4 points)

Fier de disposer d'un salaire régulier, Frédéric veut faire des économies.

3.1 Donner deux raisons d'épargner.

.....
.....

3.2 Citer un moyen de placement de ses économies lui rapportant des intérêts.

.....

Pour payer sa facture de téléphone, Frédéric utilise le TIP (Titre Interbancaire de Paiement).
ci-dessous

TELE2 Centre des Paiements TSA 40003 41950 BLOIS CEDEX 9	<table border="1"><tr><td>Etablis 100</td><td>Guichet 123</td><td>Compte 2348</td><td>Clé 52</td></tr></table>	Etablis 100	Guichet 123	Compte 2348	Clé 52	CENTRE N°07 TELE2 NNE : 427 934	MONTANT en EURO 30,78
	Etablis 100	Guichet 123	Compte 2348	Clé 52			
En cas de modification, joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne		TIP Titre interbancaire de paiement					
A retourner signé à : TELE2 Centre des paiements TSA 40003 41950 BLOIS CEDEX 9		<table border="1"><tr><td>Veuillez débiter mon compte du montant ci-contre Date et Signature</td></tr></table>	Veuillez débiter mon compte du montant ci-contre Date et Signature	Monsieur DUBOIS Frédéric 12, rue du halage 62 999 BOURG			
Veuillez débiter mon compte du montant ci-contre Date et Signature							
Ne rien inscrire sous ce trait – Ne pas plier							
000183926005 MONSIEUR FREDER DUB 3215 745 96 H 02635							
000514006679 91000000018392600991807 00000678							

Ne rien écrire

dans la partie barrée

03-49 Folio 6 / 7

3.3 Citer un avantage du TIP.

.....

3.4 Préciser le nom du document bancaire que Frédéric a dû fournir lorsqu'il a utilisé le paiement par TIP pour la première fois.

.....

3.5 Citer deux autres modes de paiement que peut également utiliser Frédéric pour payer sa facture par courrier.

.....

.....

4 - DOMAINE ENTREPRISE ET VIE PROFESSIONNELLE (4 points)

Frédéric a pris connaissance du règlement intérieur de l'entreprise où il vient d'être embauché.

Article 1 . Objet et champ d'application.

1.1 Le présent règlement intérieur, conformément à la loi, fixe :

- Les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité de l'entreprise.
- Les règles relatives à la discipline.
- Les procédures et les sanctions disciplinaires, ainsi que les dispositions relatives aux droits de la défense des salariés.

1.2 Le présent règlement s'applique à l'ensemble des salariés et apprentis de l'entreprise, y compris aux intérimaires et stagiaires.

Article 2 . Hygiène

2.1 Les salariés doivent se soumettre aux visites médicales légalement obligatoires (visite d'embauche, visite annuelle, visite de reprise du travail, etc...)

2.2 Il est interdit de fumer dans les locaux de travail.

Il est interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de travail des boissons alcoolisées et des drogues.

Il est interdit de pénétrer ou de demeurer dans l'entreprise en état d'ébriété ou sous l'emprise de la drogue.

Article 3 . Sécurité.

3.2 La prévention des accidents et des maladies professionnelles constitue une priorité dans l'entreprise.

3.3 Les consignes en vigueur dans l'entreprise (...) doivent être strictement respectées.

3.4 Les salariés sont tenus d'utiliser tous les moyens de protection individuelle ou collective mis à leur disposition. (port de casque, gants, bottes, fournis par l'entreprise).

Article 7 . Horaire de travail

7.1 Tout salarié doit se conformer aux horaires de travail affichés dans l'entreprise

7.2 Il est formellement interdit de pointer pour une autre personne, sous peine de sanction.

Article 8 . Retards, absences.

8.3 Toute absence quel qu'en soit le motif, devra être justifiée dans un délai de 48 heures, et en cas de maladie ou d'accident par l'envoi d'un certificat médical.

8.4 Tout retard doit être justifié auprès du responsable du service. Plusieurs retards non justifiés sont susceptibles d'entraîner une mise à pied.

Article 14 . Sanctions

Tout manquement à la discipline pourra, en fonction de la gravité des fautes et de leur répétition, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions classées ci-après :

- Avertissement écrit.
- Mise à pied : suspension temporaire sans rémunération.
- Licenciement, avec ou sans préavis, et indemnités de licenciement.

Article 15 . Droits et défense des salariés.

15.2 Toute sanction disciplinaire est précédée d'une convocation du salarié.

15.3 Le salarié peut se faire assister d'un autre salarié de l'entreprise lors de l'entretien.

15.4 La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc, ni plus d'un mois après le jour fixé pour l'entretien.

Article 17 . Date d'entrée en vigueur.

17.1 Le règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 1998.

17.2 Le règlement a été soumis aux membres du C.E. (Comité d'Entreprise), ainsi qu'au C.H.S.C.T. (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ; les avis émis par ces organismes ont été adressés à l'inspecteur du travail en même temps qu'un exemplaire du règlement.

17.5 Ce règlement est affiché et un exemplaire est remis à chaque salarié.

Ne rien écrire

dans la partie barrée

03-49 Folio 7 / 7

4.1 Citer la sanction la plus grave indiquée dans le règlement intérieur.

-

4.2 Relever une consigne de sécurité que Frédéric devra respecter.

-

4.3 Décrire la démarche à effectuer en cas d'absence.

-

4.4 Préciser si la rémunération est indiquée dans le règlement intérieur.

-